



Point Offre *de formation continue*

Numéro 52 – Mars 2015

Zoom : Le projet de décret relatif à la qualité des actions de formation professionnelle

www.crefor-hn.fr



centre de ressources emploi formation



Le Conseil Régional et l'Etat en Région ont confié au Crefor la réalisation d'un cahier sectoriel sur le secteur de la propreté portant sur les caractéristiques et les enjeux du secteur en matière d'emploi, de recrutement et de formation. Dans ce cadre, nous cherchons à vérifier l'exactitude des informations dont dispose le Crefor sur la formation professionnelle continue dans ce secteur. Nous vous invitons donc à vérifier sur le site du Crefor (<http://offredeformation.crefor-hn.fr>) les informations vous concernant, et à nous contacter le cas échéant afin de procéder aux actualisations nécessaires (informations sur votre organisme et sur vos formations). Cela permettra d'autre part d'améliorer votre visibilité sur nos interfaces publiques ainsi que sur celles de nos partenaires (envoi de flux quotidiens).

Ces informations contrôlées et mises à jour, serviront à alimenter ce cahier sectoriel qui visera notamment à faire état de l'offre de formation régionale disponible sur les métiers de la propreté. En l'absence de réponse de votre part, nous publierons les informations en l'état de nos connaissances actuelles.



Nous avons effectué une campagne de communication auprès des organismes de formation non-inscrits à ce jour dans notre répertoire électronique et ayant comme code APE (NAF) : 8559A (Formation continue d'adultes) et 8559B (Autres enseignements).

Volume des données au 02/03/2015

Organismes :

Offreurs de formation professionnelle continue	Nouvelles créations 2015
810	

Actions de formation sur fonds publics :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes conventionnées	799
Actions non certifiantes conventionnées	310

Financier	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2014-2015	892
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2014-2015	148
Pôle emploi	Programme POE Collectives	3
Agefiph	Programme Agefiph 2015	14
Direccte	Programme Compétences clés 2014-2015	35
Etat	Ofii	17
		1109

Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes	387
Actions non certifiantes	256
	643

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : <http://offredeformation.crefor-hn.fr/>



Zoom sur le projet de décret relatif à la qualité des actions de formation professionnelle

Réuni le 10 février pour sa première session plénière de l'année 2015, le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Cnefop) se prononçait sur une demi-douzaine de projets de décrets, dont celui de la qualité de l'offre de formation.

La notion de "satisfaction du bénéficiaire" ajoutée au projet de décret "qualité"

Cette nouvelle version du projet, approuvée à la quasi-unanimité du Conseil ajoute un critère lié à la prise en compte par les financeurs de l'avis des utilisateurs de la formation. Malgré la mise en place de ce nouveau critère de qualité, le nombre de ces derniers reste de 7 car 2 des anciens critères relatifs aux formateurs sont fusionnés.

Rappel des 7 critères qualité à respecter

Outre le critère d'appréciation des bénéficiaires sur les formations suivies, les autres critères à prendre en compte par les financeurs pour contrôler la qualité d'une action sont :

- Le respect des dispositions relatives au règlement intérieur des organismes de formation (L6352-3 à L6352-5), ainsi que celles concernant la définition d'une action de formation (L.6353.-1) et également celles sur le respect des obligations des organismes vis-à-vis des stagiaires (L.6353-8 et L.6353-9)
- la capacité à identifier des objectifs intelligibles et à adapter son offre au public formé ;
- la capacité à mettre en place un système d'accueil, de suivi et d'évaluation différenciée ;
- la cohérence des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement ;
- l'accès des tiers à des informations transparentes sur ses activités, ses moyens et les résultats obtenus ;
- la qualité et cohérence des personnels en charge des actions de formation ;
- le recueil et prise en compte des appréciations des bénéficiaires des formations.

Une entrée en application en 2 étapes

Présenté dans les prochains jours au Conseil d'État, le texte sera vraisemblablement promulgué dans les deux ou trois mois à venir. Les mesures contenues dans ce projet de décret prendront effet le lendemain de sa publication sauf pour celles relatives à la publication des listes de prestataires par les financeurs de formation.

En effet, il faut d'abord que le Cnefop établisse la liste des « certifications ou labels dont les exigences répondent aux critères qualité ». Cette publication est prévue au plus tard le 1er juillet 2016. Dès cette liste connue, les financeurs pourront s'assurer de la capacité du prestataire à dispenser une formation de qualité. Cette certification/labellisation est importante pour les

organismes car ceux qui bénéficieront d'une certification ou label est présumé satisfaire aux critères de qualité identifiés dans le projet de décret.

Avant la fin 2015, le Cnefop (Etat, régions, partenaires sociaux) pourrait donc à avoir à se prononcer sur la sélection des certifications et labels existants mais aussi sur la possibilité de demander à ces derniers d'évoluer.

Financeurs, achats et contrôle

Les financeurs de la formation doivent par ailleurs s'assurer de la « cohérence du prix des prestations qu'ils achètent sur des bases précises et pour des formations analogues et rendre publique, une liste de référence des prestataires de formation.

Cette liste est établie après qu'ils aient apprécié et se soient assurés de leur capacité soit dans le cadre de leurs procédures internes d'évaluation, soit par la reconnaissance d'une certification ou label ».

Professionalisation de l'achat de formation

La coordination des achats de formation et la veille commune font partie intégrante des dispositions.

Le projet de décret prévoit également des mesures pour la professionnalisation de l'acte d'achat conclu en matière de formation professionnelle continue par les entreprises et les personnes » .Les informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées seront mises à disposition des organismes et utilisateurs.

Mesures pour un contrôle renforcé par les Opca

Les Opca, pourront « en cas d'anomalies constatées, solliciter auprès des entreprises et des prestataires de formation tous documents qui justifient de la réalité et de la conformité des actions de formation qu'ils financent ».

En cas de défaut « après débat contradictoire », l'OPCA pourra refuser la prise en charge de l'action de formation concernée.

Source AEF du 06/02/2015

[Télécharger le Projet de décret sur la qualité des actions de formations](#)

A consulter également le rapport de l'Igas sur la qualité des formations. Dans ce document, l'Igas formule 24 recommandations destinées à optimiser le fonctionnement du marché de la formation

[Télécharger le rapport Igas](#)



Le programme de professionnalisation en mars 2015

"Accompagner et piloter les parcours d'insertion avec la méthode MAPPI"

10, 11, 12 mars et 1er, 2 avril – 5 jours pour identifier les principes de base de la méthode MAPPI afin de mener des accompagnements structurés autour de cette méthode...

Intervenant : Pascal CHIUCCHINI, b2c Projets

Coût d'inscription : 550 €

- "Le théâtre forum, un outil d'intervention pour le professionnel"

18, 19, 20 mars et 16, 17 avril – 5 jours pour découvrir et expérimenter le théâtre forum et en étudier ses possibilités d'application concrètes...

Intervenante : Christine CASSET-FALL

Coût d'inscription : 500 €

- "Questionner le rapport au travail"

24, 25, 26 mars – 3 jours pour identifier ce qui se joue dans son rapport au travail et acquérir des outils permettant d'accompagner une personne dans sa réflexion sur ce thème...

Intervenant : Patrick LECOURSONNAIS, Le Patio Formation

Coût d'inscription : 300 €

- "Construire des apprentissages fondamentaux à partir des propres productions des apprenants"

23, 30, 31 mars – 3 jours pour faire apprendre à partir des erreurs des apprenants : faire produire avant de faire apprendre les notions

Intervenant : Frédéric BOTTOIS

Coût d'inscription : 300 €

S'INSCRIRE

Toutes les informations sur le programme

Le Centre de documentation du Crefor vous propose une Bibliographie sélective : "Répondre efficacement à un marché public de prestations emploi/formation"

Pour la télécharger : http://infodoc.crefor-hn.fr/doc_num.php?explnum_id=9760



Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).

©Point Offre 2009-2015

CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1